Edité le : 27/03/2021

Rapport d'analyse Page 1 / 2

MAIRIE

63210 ST PIERRE ROCHE

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier : LSE21-41592
Identification échantillon : **LSE2103-53071** **Analyse demandée par : ARS DT du PUY-DE-DOME**
N° Analyse : 00189435 **N° Prélèvement :** 00188858
Nature: Eau de distribution
Point de Surveillance : REYVIALLES (RESEAU DU SIOULET) **Code PSV : 0000006983**
Localisation exacte : 8 rue de la fontaine Dubois robinet salle de bain
Dept et commune : **63 SAINT-PIERRE-ROCHE**
Coordonnées GPS du point (x,y) **X :** 45,7171008700 **Y :** 2,8213711700
UGE : 0337 - SIAEP DU SIOULET
Type d'eau : T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
Type de visite : D1 **Type Analyse :** D1+ **Motif du prélèvement :** CS
Nom de l'exploitant : SAUR
18 AVENUE DE LA GARE
07104 ANNONAY CEDEX
Nom de l'installation : SIAEP DU SIOULET **Type** : UDI **Code** : 001971
Prélèvement : Prélevé le 24/03/2021 à 11h07 Réception au laboratoire le 24/03/2021 à 19h15
Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / TISSERAT Jonathan
Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine
Flaconnage CARSO-LSEHL

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.
Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement.

Date de début d'analyse le 24/03/2021 à 19h17

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Mesures sur le terrain								
Couleur de l'eau	63D1+*	0	-	Analyse qualitative				
Température de l'eau	63D1+*	6.6	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3		25	#
pH sur le terrain	63D1+*	7.6	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523		6.5 9	#

.../...

Edité le : 27/03/2021
Identification échantillon : LSE2103-53071
Destinataire : MAIRIE

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	
Conductivité brute à 25°C sur le terrain	63D1+*	164	µS/cm	Méthode à la sonde	NF EN 27888		200 1100	#
Chlore libre sur le terrain	63D1+*	0.04	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2			#
Chlore total sur le terrain	63D1+*	0.07	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2			#
Analyses microbiologiques								
Microorganismes aérobies à 36°C	63D1+*	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Microorganismes aérobies à 22°C	63D1+*	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Bactéries coliformes à 36°C	63D1+*	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1		0	#
Escherichia coli	63D1+*	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1	0		#
Entérocoques (Streptocoques fécaux)	63D1+*	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2	0		#
Caractéristiques organoleptiques								
Aspect de l'eau	63D1+*	0	-	Analyse qualitative				
Odeur	63D1+*	0 Chlore	-	Qualitative				
Saveur	63D1+*	0 Chlore	-	Qualitative				
Couleur apparente (eau brute)	63D1+*	< 5	mg/l Pt	Comparateurs	NF EN ISO 7887		15	#
Couleur vraie (eau filtrée)	63D1+*	< 5	mg/l Pt	Comparateurs	NF EN ISO 7887			#
Turbidité	63D1+*	0.17	NFU	Néphélométrie	NF EN ISO 7027		2	#
Analyses physicochimiques ***Cations***								
Ammonium	63D1+*	< 0.05	mg/l NH4+	Spectrophotométrie au bleu indophénol	NF T90-015-2		0.10	#

63D1+* ANALYSE (D1+=D1) EAU DE DISTRIBUTION CHLOREE (ARS63-2021)

Eau satisfaisant aux limites de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, articles R 1321-1 à 1321-5, arrêté du 11 janvier 2007 les paramètres analysés.

Eau ne satisfaisant pas aux références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, articles R 1321-1 à 1321-5, arrêté du 11 janvier 2007 pour les paramètres suivants :
- Conductivité brute à 25°C sur le terrain

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

Ludovic RIMBAULT
Responsable Technique Microbiologie